

N18004

115

ATTRIBUTION DES COURS
(articles 10.08 et 10.10 convention collective des chargés de cours)

REÇU LE

02 MARS 2017

BOOOUM

Unité académique d'embauche : Département d'informatique et recherche opérationnelle (N1500U)

ANNÉE : 2017

Affichage 10.05 Trimestre : Automne **Cocher la case appropriée¹ :**

Affichage 10.13 Hiver Chargé(e) de cours

Été Chargé(e) de clinique

Chargé(e) de formation pratique

Superviseur(e) de stage

¹ Un formulaire distinct par catégorie d'emploi doit être utilisé

Sigle du cours	Candidat retenu	Nombre d'heures du cours attribué	10.08 ²	10.10 ²
IFT2035	Archambault-Bouffard, Vincent	45		X
IFT2255	Batot, Édouard	45	X	
IFT3225	Jridi, Jamel Eddine	45		X
IFT3820	Hélou, Charles	45	X	

² Cocher la clause d'embauche visée

➔ Pour obtenir des pages supplémentaires, utiliser les pages suivantes.